



Accueil / [Informations importantes](#)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

---

### **Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :**

Résultats des analyses du 26 mars 2026 [ici](#)

### **Ouverture de la pêche pour l'année 2026**

Retrouvez l'arrêté préfectoral n°2025/DDT/SEPR/262 fixant les périodes d'ouverture de la pêche en Seine-et-Marne pour l'année 2026 : [ici](#) ainsi que l'[avis annuel](#).

### **Inventaires de zones humides**

Avis aux habitants – En septembre, des inventaires de zones humides seront réalisés sur l'ensemble du territoire communal. Ces relevés, menés par **Médiaterre Conseil** pour la **Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie**, concerneront certaines parcelles agricoles, forestières ou résidentielles. L'objectif de ces inventaires est de mieux connaître et préserver l'environnement sur notre commune, tout en contribuant à la limitation des risques d'inondation.

### **Maintien des mesures de vigilance sur les bassins de la Marne, de l'Yonne et du Petit Morin**

Arrêté préfectoral Sécheresse n° 2025/DDT/SEPR/228 du 18 novembre 2025 consultable [ici](#)

### **Procédure d'appréhension des biens vacants sans maître**

La commission communale des impôts directs s'est réunie le lundi 26 mai 2025 afin d'examiner la liste des biens présumés sans maître et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune. Il s'agit de 79 biens dont les 75 propriétaires sont inconnues ou décédés depuis plus de 30 ans dont la succession n'a pas été ouverte et les contributions foncières ne sont pas recouvrées depuis au moins 4 années.

A la suite de l'avis rendu par la CCID, le maire a arrêté l'ouverture de la procédure et la liste des biens concernés que vous pouvez consulter en mairie ou en cliquant [ici](#)

### **Autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques :**

Arrêté préfectorale n°2025/DRIEAT/SPPE/080 consultable [ici](#)

### **Captage d'eau potable de La Marne**

Arrêté préfectoral suite aux avis favorables émis par le commissaire enquêteur et le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques : [cliquez ici](#)

**Zones d'interdiction de pêche du Domaine public fluvial** pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027: [cliquez ici](#)

---

---

## **MAIRIE DE MÉRY-SUR-MARNE**

---

7, route Jean de la Fontaine  
77730 MERY-SUR-MARNE  
09.63.54.84.91

**Nous contacter**



Copyright 2026 Mairie de Méry-sur-Marne